

## CHARTRE DES ACTIONS ETUDIANTES

### Préambule

Les décisions concernant tout ce qui est commun aux deux établissements présents sur le campus sont prises par le conseil de direction du campus. Celui-ci est composé de Messieurs Derrien, représentant le directeur du lycée Haute-Follis, et Perrinel, directeur de l'ISM. Monsieur Derrien est responsable de la mise en œuvre de ces décisions au titre de sa mission de secrétaire général du campus et est secondé dans cette tâche par la coordinatrice du campus, Madame Chevreul.

### Objet

L'objet de cette charte est de faciliter la mise en œuvre des actions à l'initiative des étudiants se déroulant partiellement ou totalement sur le campus en leur indiquant les démarches à suivre.

### Les manifestations

Exemples de manifestations : expositions, animations, sensibilisations, enquêtes, collectes, conférences. Toute demande est à adresser par mail (arnaud.derrien@lyceehautefollis.asso.fr & m.perrinel@ism-laval.net) 10 jours au plus tard avant le déroulement de l'action.

La demande doit présenter l'action : finalités, objectifs, cibles, lieux, dates, durées, contenu, moyens mis en œuvre et l'objet de la demande d'autorisation, responsables de l'action et coordonnées (mail et portable). Chaque questionnaire éventuellement diffusé est validé par le conseil de direction, après avis des adjoints ou coordinateurs. La diffusion d'un questionnaire ou la présentation d'une manifestation sur temps de cours est validée par le conseil de direction.

Si l'action est complexe à expliciter, le dossier électronique peut être complété par un entretien avec Monsieur Derrien (prendre rendez-vous auprès de son secrétariat). Pour la mise en œuvre pratique et après accord, les étudiants s'adresseront à Madame Chevreul, coordinatrice du campus.

### L'affichage

Les manifestations organisées par les étudiants, et se déroulant sur le campus, peuvent être annoncées par voie d'affiches sur un espace réservé. Celles-ci sont à apposer sur les vitres entre le Kiosque et le Hall après l'accord de Madame Chevreul.

Pour les manifestations organisées par les étudiants à l'extérieur du campus, l'affichage est possible sur les panneaux en liège dans le hall et sur les murs du kiosque. Les affiches sont à présenter au préalable à la coordinatrice du campus ou au secrétaire général. Il appartient aux étudiants d'enlever toutes leurs affiches aussitôt après le déroulement de leur manifestation. D'autres moyens de communication interne à chaque établissement (listes de diffusion, feuilles d'informations, ...) peuvent être mis à disposition des étudiants selon les cas.

Pour rappel. Des moyens peuvent être mis à la disposition des étudiants en fonction de l'intérêt de leurs projets (matériel expo, sono, ordinateur...). Toute utilisation des locaux nécessite de la part des étudiants de maintenir ces derniers en parfait état de propreté.

**Arnaud Derrien,**  
*Représentant du Directeur du lycée  
Haute-Follis,  
Secrétaire général du campus*

**Michel Perrinel,**  
*Directeur de l'ISM*